

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES**

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU : 24 MARS 2005

Afférents au Comité Syndical	182
En exercice	182
Qui ont pris part à la délibération	60

L'an deux mille cinq

et le : 24 mars

à 18 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

**Monsieur PATRICE GROFF**

**Le Comité Syndical du 18 mars 2005 régulièrement convoqué par courrier du 8 mars 2005 n'ayant pas atteint le quorum, celui-ci a été convoqué pour le 24 mars 2005 conformément à l'article 9 des statuts et conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.**

Nombre de Membres présents :

Date de la convocation
19 mars 2005

Date d'affichage
19 mars 2005

Monsieur Michel CHOINET est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**PARTICIPATION  
ADMINISTRATION  
GENERALE**

**PARTICIPATION ADMINISTRATION GENERALE**

**VOTE :**

**POUR : 60  
CONTRE : 0**

En complément de la délibération n° 2004/36 fixant les tarifs de participations pour l'année 2005, il est précisé, concernant la participation à l'administration générale :

- Pour les E.P.C.I. à fiscalité propre se substituant de droit à des communes membres du Syndicat dans le cadre d'une représentation / substitution.
- Et lorsque ces communes restent membres du Syndicat à titre individuel pour d'autres compétences non transférées à un E.P.C.I. en question.
- La participation à l'administration générale ne sera pas recouvrée auprès de l'E.P.C.I. pour la population correspondant à celle des communes membres qui demeurent adhérentes au Syndicat pour d'autres compétences que celles transférées à l'E.P.C.I.

**DELIBERATION  
N° 2005/11**

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,  
**Patrice GROFF**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous  
Préfecture

Le :

et publication ou  
notification

du 24 mars 2005